

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 décembre 2017**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 11 décembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2017-12-220**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay procède à la présentation des prévisions budgétaires 2018. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020.

**2017-12-221**

**ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2018 – DÉPENSES ET RECETTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'un million trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cent onze mille dollars (1 393 511 \$), les dépenses étant réparties comme suit :**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 décembre 2017

Administration générale	322 429 \$
Sécurité publique	197 766 \$
Transport	311 166 \$
Hygiène du milieu	192 926 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	80 926 \$
Loisirs et culture	20 600 \$
Frais de banque	1 200 \$
Équipements régionaux	18 818 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	24 800 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (capital)	9 300 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux (capital)	124 000 \$
Intérêts sur emprunts	89 580 \$

**D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'un million trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cent onze dollars (1 393 511 \$), les recettes étant réparties comme suit :**

<b>Recettes spécifiques</b>	<b>618 009 \$</b>
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	32 895 \$
Éolien	26 367 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	189 559 \$
Compensation - Réseau local de voirie	83 313 \$
Compensation - Terres publiques	62 377 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	162 242 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 351 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	8 969 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	25 816 \$
Compensation des matières recyclables	24 120 \$
<b>Recettes basées sur le taux global de taxation</b>	<b>149 292 \$</b>
Immeuble de l'école primaire :	18 000 \$
Péréquation :	131 292 \$
<b>Recettes de la taxe spéciale</b>	<b>4 543 \$</b>
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 64 172 300 \$ x 0,0070793 \$/100 \$	
<b>Recettes de la taxe foncière générale</b>	<b>609 637 \$</b>
Évaluation imposable de 64 172 300 \$ x 0,95 \$/100 \$	
<b>Affectation du surplus</b>	<b>12 030 \$ \$</b>

**DE** diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 décembre 2017**

**2017-12-222**

**ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018, 2019 ET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le programme triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020, totalisant la somme de **cent vingt-cinq mille dollars (120 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

**2018 : 40 000 \$**

**2019 : 40 000 \$**

**2020 : 40 000 \$**

**DE** diffuser le programme triennal des immobilisations 2018, 2019 et 2020 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2018**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2018.

**2017-12-223**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 11 décembre 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

YB/yb